

La grogne sociale gagne de nouveau les prisons

■ Des actions dans les établissements démarrent lundi. Les agents pénitentiaires dénoncent un manque de personnel.

La grogne a repris dans les établissements pénitentiaires. Au printemps 2016, une très longue grève avait paralysé les prisons pendant deux mois. Mécontents de leur sort, s'estimant surchargés et en sous-nombre, les agents pénitentiaires, francophones surtout, étaient allés au bras de fer avec le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V).

Un protocole d'accord avait finalement été signé fin mai entre le ministre et les organisations syndicales. Objectif: combler les cadres du personnel (de surveillance et technique) de chaque prison. Il avait été convenu notamment de procéder au remplacement des départs jusqu'à ce que le cadre atteigne 7 075 équivalents temps plein (ETP). Mais les syndicats ont (re) fait leurs comptes: on n'y est pas. "Il est apparu que ce cadre, en dépit de l'accord de l'ensemble du gouvernement, ne pouvait pas être comblé au-delà de 6 825 ETP. Il s'agit d'un manquement évident à la parole donnée!", s'indigne Michel Jacobs, secrétaire général CGSP.

Les engagements ne suivent pas

Les syndicats ont donc déposé un préavis d'actions en décembre. Une concertation s'est tenue le mercredi 17 janvier avec le ministre de la Justice Koen Geens qui n'a rien apporté de neuf aux organisations syndicales, indique Michel Jacobs. "Le mi-

nistre a été clair: il a dit qu'il ne respecterait pas le protocole. On a accepté de travailler autrement dans les prisons mais les promesses d'améliorer l'infrastructure n'ont pas suivi. Exemple: on devait avoir le téléphone dans toutes les cellules. On n'en est nulle part!"

Idem pour le cadre de personnel. Chaque mois, 75 agents s'en vont: départs naturels, pension, réorientations professionnelles. "Les engagements ne suivent pas. Si on laisse perdurer la situation, on va se retrouver avec de grosses difficultés en juillet et en août, pour faire les tableaux de congé. Les conditions de travail sont inacceptables, tout simplement".

Les actions prévues dans le monde carcéral auront donc bel et bien lieu, à partir de ce lundi. Elles iront crescendo. Pour commencer, les agents prendront leur service avec deux heures de retard les 29, 30, 31 janvier et 1^{er} février. Ils feront de même les 5, 6, 7 et 8 février.

Deux journées de grève sont également prévues, les 1^{er} février et 8 février à partir de 22 heures. La situation sera évaluée le 12 février. En l'absence de réaction satisfaisante du ministre de la Justice, le personnel débrayera de nouveau, pour 48 heures cette fois, le 19 février.

Voilà pour le calendrier. Sauf si la rencontre prévue le 31 janvier avec le cabinet Geens parvient à déminer la situation.

An.H.

"Une poignée d'agents gangrènent le système carcéral"

À quelques jours du début des actions qui vont toucher les établissements du pays, des femmes, mères, filles et sœurs de détenus nous ont contactés pour dénoncer les dysfonctionnements du système carcéral. Elles ne souhaitent pas que leur nom soit publié. "Dès que nous nous exprimons à visage découvert, nous subissons des menaces", disent-elles. Voire des mesures de rétorsion de la part des agents pénitentiaires: visites raccourcies ou annulées; fouilles renforcées; insultes...

Ces femmes se disent très affectées par les conséquences des faits commis par leurs époux, pères, fils et frères. Si elles parlent, "ce n'est pas pour inspirer une quelconque pitié ou obtenir de la compassion" au regard de leur situation de pro-

che de détenu. Mais elles veulent témoigner de ce qui se passe dans les prisons, monde avec lequel elles sont en contact permanent. "Si l'on s'arrête au discours larmoyant et alarmiste des agents, on fait fausse route."

Pour elles, le problème n'est pas celui du manque de personnel mais bien l'absentéisme dans les prisons. "Pas parce que le métier est pénible mais parce qu'une poignée d'agents gangrènent en toute impunité le système", accusent-elles.

Fréquent report des visites

Après la très longue grève (près de deux mois) du printemps 2016, les familles ont observé des changements. "Des agents ont été engagés: ils arboraient fièrement leurs nouveaux

uniformes." Cela a impacté positivement l'organisation des visites. Mais petit à petit, elles ont de nouveau été supprimées – alors que des dizaines de personnes attendaient dans le sas d'entrée-, raccourcies ou annulées la veille sans prévenir les familles, témoignent-elles. "Il manquait soi-disant du personnel."

Le report à court terme des visites est de plus en plus fréquent, disent-elles. A la suite des mouvements d'humeur dans le cellulaire, les agents sanctionnent détenus et familles en bloquant les visites pendant 45 minutes. Ou une heure, ou deux heures... "Des bébés hurlent, des parents âgés attendent parfois longtemps debout."

Des agents qui s'estiment victimes d'agressions ou d'incivilités de la part des détenus jouent les juges en les punissant sans autre forme de procès, estiment-elles. "Ici, ce n'est pas une question de manque de personnel. Nulle part! Juste une façon de confondre les humains avec des boîtes de conserve dans un supermarché", dénonce une maman.

Absents sans raison valable... ou exténués

"A force de les fréquenter, on finit par voir la réalité cachée par les syndicats et couverte par certaines directions de prisons. Un certain nombre d'agents n'en ont rien à faire de leur métier. Ils se plaignent d'être

traités de porte-clés mais certains ne sont rien d'autre", ajoute-t-elle.

Des agents sont très souvent absents, sans raison valable, accusent-elles. *"Pas parce qu'ils sont malades ou surmenés mais pour profiter de leur vendredi, pour participer à une fête locale ou aller à Walibi en famille"*, accusent-elles. Les nouveaux engagés prennent vite le pli, voyant que les absences *"organisées"* passent comme une lettre à la poste...

Du coup, quand les visites sont maintenues, les agents qui sont à la "pause", sans doute exténués par la surcharge réelle de travail, leur en font voir de toutes les couleurs, explique une femme de détenu. *"Un jour, on peut apporter du linge mais le lendemain pas. Le mardi, le petit peut entrer avec son dou-dou, mais plus le mercredi. Face à ça, on doit rester polies, respectueuses, baisser la tête."*

Les proches de détenus sont en colère face aux actions annoncées, qui vont forcément avoir un impact sur les relations familiales. *"Certains ne tiennent que grâce aux liens maintenus avec l'extérieur."*

An.H.

7075

Le cadre négocié dans les prisons

Au terme d'une longue période de grève dans les prisons, les syndicats des gardiens et le ministre de la Justice Koen Geens avait signé, en mai 2016, un protocole d'accord stipulant que les départs seront remplacés jusqu'à ce que le cadre atteigne 7 075 équivalents temps plein. Il s'avère aujourd'hui que ce cadre ne pourrait aller au-delà de 6 825 équivalents temps plein. Les syndicats dénoncent une parole non tenue.

Deux journées de grève sont également prévues, les 1^{er} février et 8 février à partir de 22 h. La situation sera évaluée le 12 février.